

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1329

présenté par

M. Vatin, Mme Louwagie, M. Perrut, M. Ramadier, Mme Trastour-Isnart, M. de Ganay, M. Hetzel,  
M. Boucard, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pauget, M. Nury, M. Sermier, M. Abad,  
Mme Ramassamy et M. Viala

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 9, après les mots :

« ville »,

insérer les mots :

« ,des territoires enclavés ou isolés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

C'est un amendement de bon sens. Je ne vois pas pourquoi les habitants des territoires enclavés et isolés ne bénéficieraient pas de cette amélioration.